

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2022

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Martine BOU-ANICH, Maire.

Le conseil autorise le Maire à signer le Marché relatif au programme voirie 2022 avec la Société Pigeon Bretagne Sud d'Hennebont pour un montant de 67 822.20 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à l'association « Agriculteurs de Bretagne » afin d'exprimer son soutien pour le travail accompli par les agriculteurs et agricultrices et décide de verser une contribution de 0.10 €/habitant soit 72 € à l'association.

Accord du conseil pour le versement d'une subvention de 2 000 € au CCAS pour l'équilibre de son budget 2022. Le repas des anciens aura lieu le jeudi de l'ascension à la salle polyvalente.

Par solidarité au peuple ukrainien, le conseil décide d'octroyer une aide de 1 €/habitant soit 720 € à Madame Anna Gestin de Saint-Hernin qui coordonne les opérations humanitaires jusqu'à la frontière ukrainienne afin d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations.

Le conseil a donné son accord sur la demande de retrait de la commune de Spézet au SIASC de Carhaix.

Conformément à l'article 713 du Code Civil, le conseil décide de faire usage de son droit de dévolution sur des biens sans maître au lieudit « Saint Irly » en intégrant dans le domaine privé communal 2 parcelles d'une superficie totale de 1 226 m².

Le conseil a établi le tour de garde du bureau de vote pour l'élection Présidentielle et les élections législatives.

La population est invitée au vin d'honneur qui sera servi vendredi 25 mars à 19h30 à la salle polyvalente, à l'occasion de la réception organisée pour l'accueil des nouveaux gérants du commerce de proximité, en présence de Guylaine et Didier Pré.